

Pourquoi réaménager l'échangeur autoroutier du Pont de l'Arc ?

L'échangeur autoroutier du Pont de l'Arc (appelé aussi échangeur 30 ou diffuseur 30) est situé entre le Rond-point de la 4^{ème} Région Aérienne et l'Avenue de l'Arc de Meyran, au-dessus de l'autoroute A8. Il constitue un axe structurant d'Aix-en-Provence, faisant le lien entre le centre-ville et les quartiers sud : Pont de l'Arc, Les Milles, Luynes. Aménagé comme un lieu strictement routier, les espaces publics y sont aujourd'hui peu accueillants et difficilement praticables par les piétons et les cyclistes.



Partant de ce constat, réaménager l'échangeur s'est imposé pour **tisser un lien urbain de qualité entre le centre-ville et les quartiers sud**. Proposer des **espaces publics plus confortables, rendre la voie cyclable, sécuriser les traversées piétonnes, végétaliser**, mais tout en conservant la fonction autoroutière du lieu ... tels sont les objectifs auxquels doit répondre le projet.

Ainsi, depuis une quinzaine d'années, des réflexions prospectives ont été menées sur le secteur avec comme socles, les études de trafic routiers, les échanges avec les différentes associations de quartiers, et bien sûr, les différentes réglementations liées au domaine routier, à l'environnement, à la sécurité et à l'accessibilité. Ce travail a permis d'**aboutir à un projet permettant la circulation de tous les usagers sans dégrader les conditions de trafic autoroutier** actuelles et en tenant compte des contraintes techniques du lieu, puisque l'ouvrage de franchissement de l'autoroute, propriété de l'État, est relativement étroit et ne peut-être modifié.

Ce projet est élaboré avec le concours de nombreux partenaires, institutionnels ou associatifs :

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE,
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE, CONCESSIONNAIRE AUTOROUTIER
ESCOTA, COMITÉS D'INTÉRÊT DE QUARTIERS ET ADAVA.



Quel est ce projet ?

Mise en valeur paysagère du rond-point de la 4^{ème} Région Aérienne par la plantation d'essences végétales nombreuses, variées et qualitatives.

Suppression du tourne-à-gauche actuel vers l'A8 Lyon, qui bloque l'écoulement des véhicules allant vers le nord. L'accès vers l'A8 Lyon depuis le sud se fera par le giratoire de la 4^{ème} Région Aérienne.

Sécurisation des traversées piétonnes et vélos par la mise en place de feux tricolores

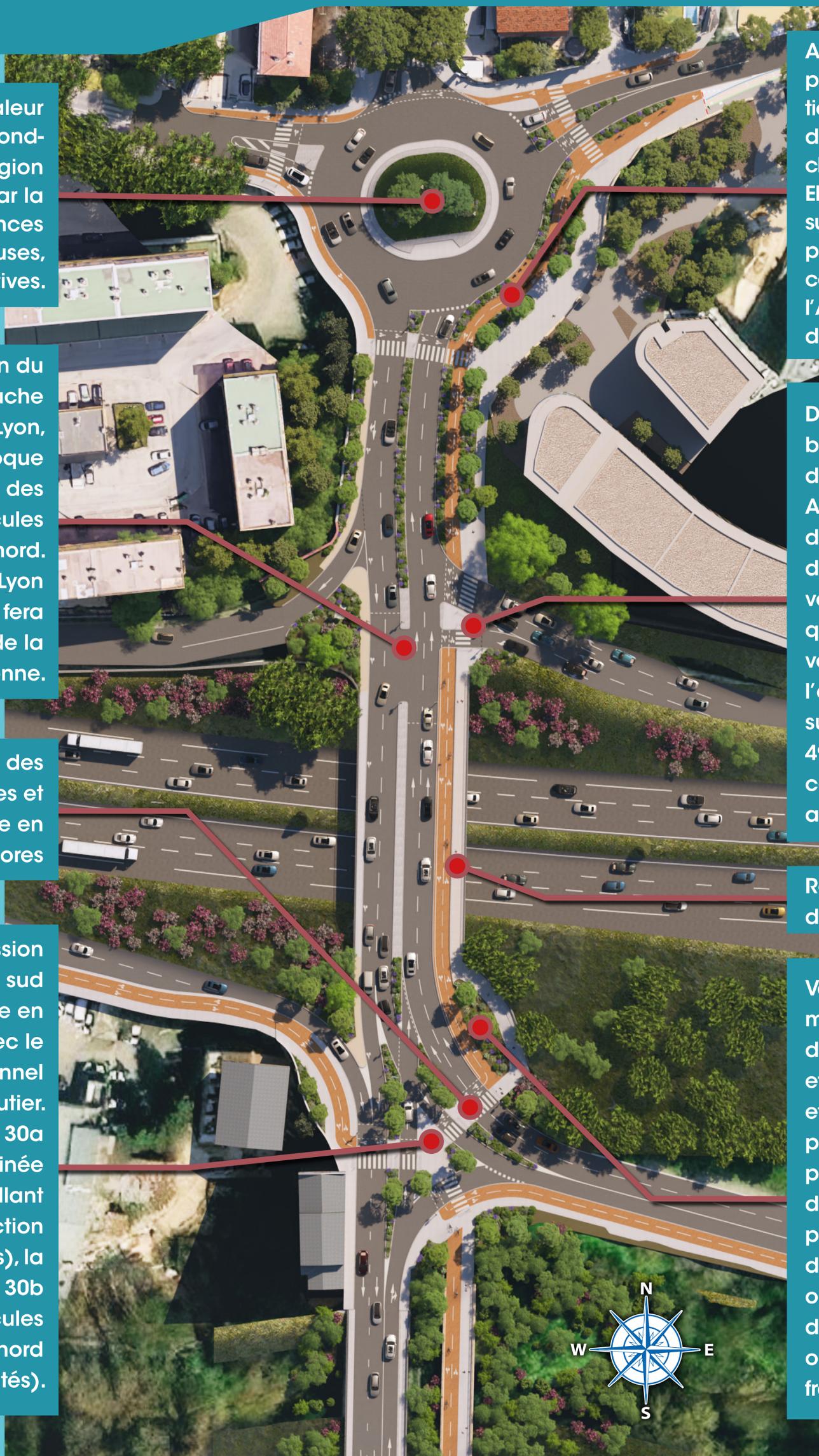
Suppression du giratoire sud pour se mettre en conformité avec le schéma directionnel autoroutier. La sortie 30a est destinée aux véhicules allant au sud (direction Les Milles, Luynes), la sortie 30b aux véhicules allant vers le nord (direction Facultés).

Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large, séparée de la chaussée et du trottoir. Elle sera connectée au sud à la future passerelle piétons-vélos qui sera construite au-dessus de l'Arc par le Département des Bouches-du-Rhône.

Déconnexion de la bretelle 30 du giratoire de la 4^{ème} Région Aérienne avec création d'un «tourne à gauche» direct depuis l'A8 Nice vers le sud, évitant que la totalité des véhicules en sortie de l'autoroute débouchent sur le giratoire de la 4^{ème} Région Aérienne comme c'est le cas aujourd'hui.

Requalification du trottoir Est

Végétalisation maximale : création d'une noue végétale et d'espaces enherbés, et plantation d'arbres partout où le sol le permet (la plantation d'arbres n'est pas possible à proximité de réseaux enterrés ou de canalisations de gaz par exemple, ou sur l'ouvrage de franchissement de l'A8).



Plus de verdure !

Pour lutter à la fois contre les inondations et contre les îlots de chaleur, le projet de réaménagement vise une désimperméabilisation et une végétalisation maximales, partout où cela est possible.

La désimperméabilisation consiste à limiter les surfaces imperméables, c'est-à-dire les surfaces qui n'absorbent pas l'eau, telles que les chaussées routières ou les trottoirs en enrobé classique.

Concrètement, le projet prévoit donc une mise en oeuvre d'enrobés poreux sur les pistes cyclables et les trottoirs, qui permettront une infiltration des eaux de pluie directement dans le sol, là où les surfaces urbaines classiques renvoient toutes les eaux dans des caniveaux.



La végétalisation, c'est-à-dire la plantation d'arbres et l'aménagement de noues et de massifs, permettra de la même manière d'infiltrer les eaux de pluie directement dans le sol, mais également d'apporter de l'ombre et de rendre les espaces plus beaux et agréables à vivre.

Palette des massifs plantés

Molinie

Molinia arundinacea Karl Foerster



Panic pourpre

Panicum virgatum Purple Breeze



Eulalie du Japon

Miscanthus sinensis Adagio



Gaura blanc

Gaura lindheimeri



Sauge de Sibérie

Perovskia atriplicifolia



Stachys

Stachys byzantina



Verbena bonariensis

Verveine de Buenos Aires



Votez pour vos 3 arbres préférés À vous de choisir ! Parmi ces 5 essences



Platane d'Orient (platanus orientalis)

Anti-infectieux et cicatrisant, le platane agit sur l'eczéma, les allergies cutanées, l'urticaire ou encore le psoriasis. Enfin, le platane a une action antiparasitaire et agit sur les séquelles de la malaria (paludisme).
Indications thérapeutiques : pollution, allergènes, bactéries.
Taille adulte : jusqu'à 30 mètres.



Zelkova du Japon (zelkova serrata)

Arbre apprécié pour ses qualités environnementales. Résiste à la pollution et prospère dans des environnements urbains. Grâce à ses racines robustes, il contribue à stabiliser les sols et à améliorer la qualité de l'air. Il offre une ombre généreuse et il aide à réduire les îlots de chaleur urbains. Son feuillage dense agit comme un filtre naturel, capturant certaines particules en suspension dans l'air. Taille adulte : entre 20 et 30 mètres.



Orme résistant (ulmus resista « sapporo gold »)

Ces variétés d'ormes sont tolérantes au climat urbain, résistent bien aux gaz d'échappement et aux sols compactés. Elles filtrent les particules en suspension, contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'air. De plus, elles sont robustes face aux maladies, notamment la graphiose. Taille adulte entre 15 et 25 mètres.



Frêne à petites feuilles (fraxinus angustifolia)

Il est adaptable et peut prospérer dans divers types de sols. Il offre une bonne tolérance à la pollution, absorbe le CO₂, et contribue à la régulation thermique grâce à son feuillage. Sa croissance rapide permet une mise en place efficace en milieu urbain.
Taille adulte : jusqu'à 10 mètres.



Copalme d'Orient (liquidambar orientalis)

Cet arbre est résistant aux sols basiques et s'adapte bien aux forêts alluviales méditerranéennes. Il joue un rôle dans la fixation du carbone et peut être utilisé pour réduire les îlots de chaleur urbains grâce à son feuillage dense. Sa résine est également exploitée pour ses propriétés naturelles. Taille adulte : entre 10 et 30 mètres.



VOTEZ !

Les essences d'arbres proposées dans le cadre du projet de réaménagement ont été sélectionnées en lien avec le programme européen «AirFresh». Ce programme, développé par le Docteur en sciences Pierre Sicard, vise à quantifier les capacités des arbres urbains à éliminer les polluants atmosphériques et à offrir des avantages environnementaux, sanitaires et socio-économiques.

Les qualités des essences d'arbres incluent :

Réduction de la pollution : Les arbres sont capables d'éliminer les polluants atmosphériques, contribuant à un air plus sain.

Réduction du CO₂ : Les arbres aident à capturer et stocker le dioxyde de carbone (CO₂), réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Bénéfices environnementaux : Les arbres améliorent la qualité de l'environnement urbain en réduisant les îlots de chaleur et en favorisant la biodiversité.

Recommandations pour la plantation urbaine : Le programme fournit des recommandations sur les espèces et le nombre d'arbres à planter pour maximiser les bénéfices.



Les impacts positifs sur le quartier

Ce projet de réaménagement de l'échangeur autoroutier du Pont de l'Arc à Aix-en-Provence, vise à améliorer la qualité urbaine entre le centre-ville et les quartiers sud. Les objectifs incluent la sécurisation des traversées piétonnes, la création de voies cyclables, la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces pour lutter contre les inondations et les îlots de chaleur.



Le projet, estimé à 4,25 millions d'euros, est financé par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Des travaux connexes ont déjà été réalisés sur la RD9 et le chemin de Beauvalle pour un coût de 750 000 €. Les travaux principaux, prévus à partir de 2026, se dérouleront principalement de nuit pour limiter les impacts sur la circulation.

Des études sur la pollution atmosphérique montrent une réduction moyenne de 15 % des concentrations de dioxyde d'azote grâce à une meilleure fluidité du trafic. Le programme européen « AirFresh » accompagne le projet en proposant des essences d'arbres pour améliorer la qualité de l'air.

Les objectifs du réaménagement de l'échangeur autoroutier du Pont de l'Arc sont les suivants :

1. Créer un lien urbain de qualité entre le centre-ville et les quartiers sud.
2. Améliorer les espaces publics pour les rendre plus confortables et accueillants.
3. Sécuriser les traversées piétonnes et aménager des voies cyclables.
4. Végétaliser les espaces pour lutter contre les îlots de chaleur et les inondations.
5. Désimperméabiliser les surfaces pour favoriser l'infiltration des eaux.
6. Maintenir la fonction autoroutière tout en répondant aux contraintes techniques du lieu.

Ces aménagements visent à améliorer la qualité de vie des usagers tout en respectant les conditions de trafic actuelles.



Et la pollution alors ?

En 2024, une étude « Air et Santé » a été menée sur le projet. L'objectif de cette étude est de mesurer les impacts d'un projet routier sur la pollution atmosphérique.

Deux scénarios sont étudiés : le premier avec le projet et le deuxième sans. En comparant les deux modélisations, cela permet de déterminer l'impact positif ou négatif concernant la pollution.

11 stations de mesure du dioxyde d'azote (NO₂) ont été installées au premier trimestre 2024 autour du secteur du projet. **On distingue 3 types de stations** : les stations dites « de trafic » situées sur des voies directement concernées par le projet, une station dite « influence trafic » située en limite du périmètre du projet et enfin une station de « fond urbain » située en-dehors du périmètre. Ces différentes localisations permettent d'étudier l'impact potentiel du projet, sur son périmètre direct et sur un périmètre plus large.

Localisation des points de mesure Air

Légende

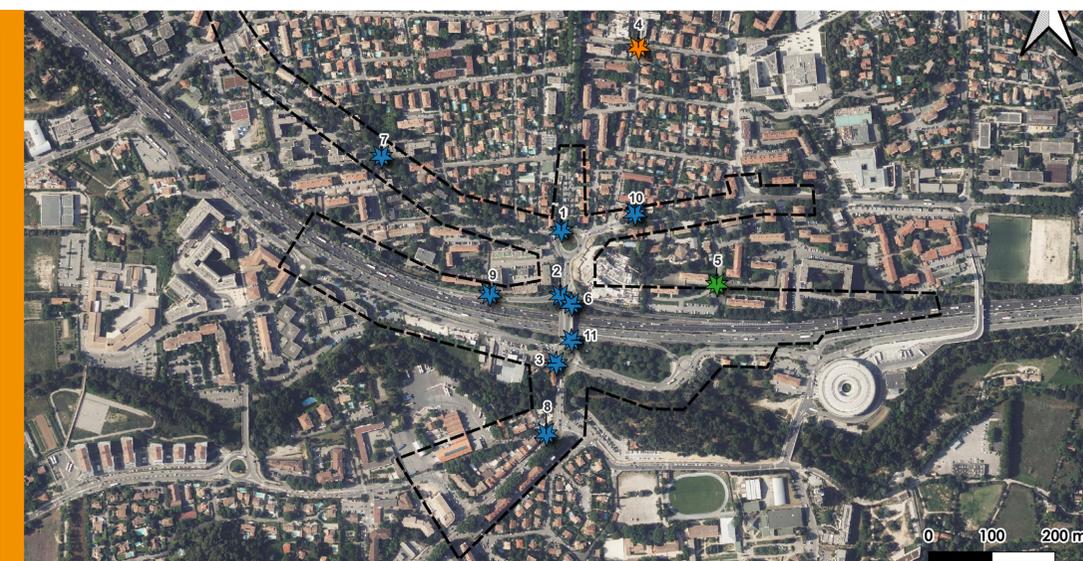
 Secteur du projet

Typologie des stations de mesure air

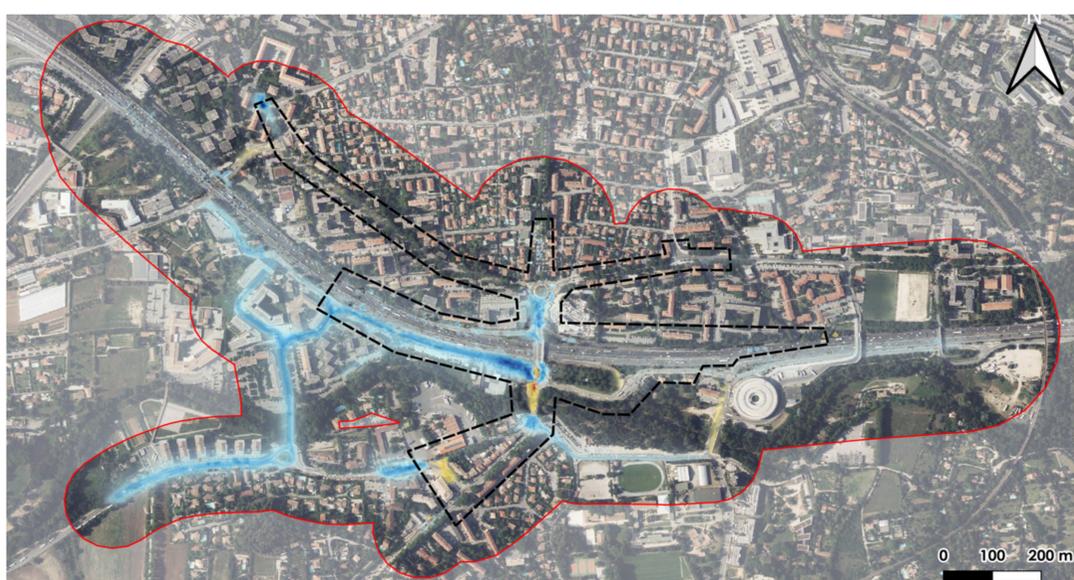
 Fond urbain

 Influence trafic

 Trafic



Le projet de réaménagement de l'échangeur du Pont de l'Arc a un impact globalement positif sur la pollution atmosphérique. Les études menées montrent une réduction moyenne de 15 % des concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) grâce à une meilleure fluidité du trafic sur certaines voies congestionnées.



Concentrations modélisées en dioxyde d'azote (NO₂) : comparaison des scénarios avec et sans projet

Légende

 Bande d'étude

 Secteur du projet

Variation des concentrations en NO₂ (en %)

 < -25

 -20

 -10

 -5

 0

 5

 10

 20

 > 25



Les dates clés du projet

CALENDRIER DU PROJET

AVRIL 2025	Finalisation de l'avant-projet (AVP)
AVRIL / MAI 2025	Instruction de l'AVP par ESCOTA
JUN 2025	Concertation publique
JUILLET 2025	Elaboration du bilan de la concertation
SEPTEMBRE 2025	Finalisation des études « PRO »
OCTOBRE 2025	Instruction du PRO par ESCOTA
OCTOBRE 2025	Instruction du PRO par le Département
2026	Passation des marchés de travaux
2026 - 2027	Travaux

Les travaux de réaménagement de l'échangeur du Pont de l'Arc se dérouleront sur environ 12 mois. La majorité des phases de travaux se déroulera de nuit afin de limiter les impacts sur la circulation automobile. Les travaux débuteront par le dévoiement des réseaux (gaz, électricité, fibre optique, eau ...) et par la démolition des îlots actuels.

Aménagements induits sur RD9

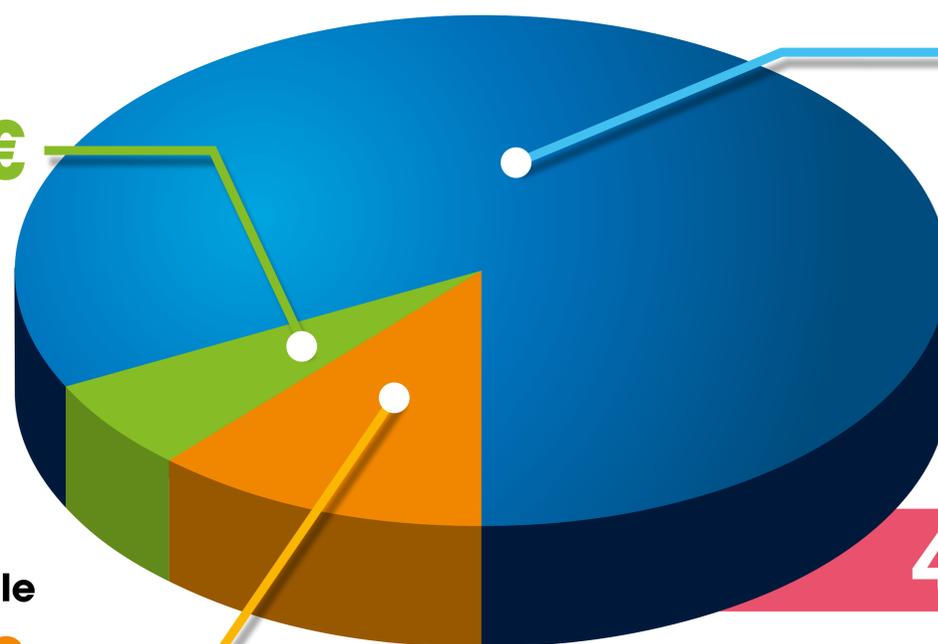
250 000 €

Aménagements induits sur Beauvalle

500 000 €

Réaménagement de l'échangeur 30 Pont de l'Arc

3 500 000 €



UN COÛT TOTAL DE

4 250 000 € TTC

UN PROJET FINANCÉ PAR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



Le projet, estimé à 4,25 millions d'euros, est financé par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Des travaux connexes ont déjà été réalisés sur la RD9 et le chemin de Beauvalle pour un coût de 750 000 €.



VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Réaménagement de l'échangeur autoroutier du Pont de l'Arc

Avant



Après




aixenprovence.fr

